

ASSEMBLÉE NATIONALE

23 mai 2016

RELATIF À LA TRANSPARENCE, À LA LUTTE CONTRE LA CORRUPTION ET À LA
MODERNISATION DE LA VIE ÉCONOMIQUE - (N° 3623)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CL597

présenté par
M. Denaja, rapporteur

ARTICLE 5

A l'alinéa 4, substituer aux mots : « celui-ci » les mots : « cette dernière ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.